

La mutuelle communale arrive à Roncq

Publié le 07/09/2016 Jonathan Carridroit

Mardi 6 septembre, ils étaient environ une centaine de Roncquois à la Salle Catry, pour assister à une réunion publique concernant une mutuelle communale. Décryptage du dispositif qui a séduit près de 82 communes dans le Nord.



1. L'annonce

« Ni démarchage à domicile, ni démarchage téléphonique », annonçait le site de la mairie de Roncq, pour annoncer cette réunion de présentation de mutuelle communale. Alors, mardi 6 septembre, ils étaient une centaine de personnes à la salle Catry, en majorité des seniors, à être venus écouter deux représentants de l'association Actiom (Actions de mutualisation pour l'amélioration du pouvoir d'achat) leur parler du dispositif de mutuelle communale.

Et comme une image vaut 1 000 mots, quoi de mieux que de commencer par la retransmission d'un reportage de TF1 dans lequel Jean-Pierre Pernaut explique que « 12 % des Français n'ont pas les moyens d'avoir une mutuelle. Les communes ont donc pris le problème à bras-le-corps en proposant une mutuelle municipale ».

2. Le dispositif

En réalité, ce ne sont pas les communes qui proposent ces mutuelles mais bien l'association Actiom qui a, au préalable, présenté le dispositif « Ma commune ma santé » aux mairies et aux CCAS. Comme 1 257 communes à travers la France, la ville de Roncq, à travers sa mission d'action sociale, a décidé d'y adhérer et d'en être le relais. « Par le biais du CCAS de la ville, c'est un dispositif qui vise à palier les inégalités sociales de santé des personnes qui, par manque de moyens, font notamment l'économie d'une mutuelle », peut-on lire sur le site web de la commune. « Actiom est une association qui a été créée en 2014. Elle a négocié avec diverses mutuelles pour obtenir les meilleurs tarifs », explique Christophe Hau, courtier indépendant qui représente l'association.

3. Ouverte à tous mais...

« *La seule condition, c'est être Roncquois* », continue Christophe Hau. Si le dispositif, qui promet des mutuelles moins chères, est accessible à tous les Roncquois « *sans limite d'âge, ni questionnaire de santé* », il se destine plutôt à un public de retraités, de travailleurs non salariés, ou éventuellement aux demandeurs d'emploi en situation de précarité (non accessible à la CMU), puisque depuis le 1er janvier 2016, les travailleurs salariés bénéficient d'une mutuelle d'entreprise. « *La mutuelle d'entreprise est toujours plus intéressante puisque l'employeur en finance au moins la moitié* », expliquait Christophe Hau dans notre édition du 10 mars dernier.

4. Au cas par cas

Du côté des représentants, on avance l'argument d'un coût inférieur à 20 % en moyenne. « *Ça a l'air intéressant, j'irai voir leur permanence. J'ai eu 70 ans et ma mutuelle a augmenté de quarante euros. Là, je suis à 109 euros par mois, même si je suis très bien couverte, ça reste cher* », confiait une Roncquoise à l'issue de la réunion publique.

Alors intéressant ou non ? Difficile à dire, puisque l'association qui travaille avec trois compagnies (Miel, Pavillon prévoyance et Ma santé solidaire) propose de nombreuses formules selon l'âge et les besoins de santé. Il faudra donc examiner sa situation personnelle lors de permanences organisées chaque mois à l'annexe mairie. Toujours est-il que l'association met en avant « *des tarifs mutualisés par tranches d'âge, la gratuité dès le troisième enfant et des réductions pour le conjoint* », et n'hésite pas à promettre des « *contrats responsables* » ou encore « *l'aide à la complémentaire santé* ». Il faudra toutefois adhérer à l'association pour « *un coût de 12 euros à l'année par foyer* ».

Dans le Nord, près de 82 communes ont adhéré à ce dispositif.

Rendez-vous à l'annexe mairie

Pour faire le point, les Roncquois sont invités à se rendre aux permanences, lesquelles se dérouleront à l'annexe mairie. Le 12 et le 27 septembre, de 9 h à 12 h, et les 10 et 25 octobre à la même heure. « *Après le mois d'octobre, nous organiserons une permanence le deuxième lundi de chaque mois, de 9 h à midi, toujours à l'annexe mairie* », explique Christophe Hau, représentant de l'association Actiom.

Renseignements auprès du CCAS au 03 20 25 64 19.